Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Brésil : comment il est devenu le second producteur mondial de PGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 17/05/2011

Entretien avec Magda Zanoni (*)

Inf'OGM : Pouvez-vous nous préciser le contexte politique des OGM depuis la fin de la présidence de Lula ?

Magda Zanoni (MZ) : Apparemment, le nouveau ministre, membre du Parti des travailleurs, n'a pas encore terminé d'organiser son Cabinet. Le responsable des Programmes en Politiques Publiques de Science et Technologie est un grand et sérieux climatologue mais il n'est pas spécialiste des OGM. Certes, il a reçu les mouvements sociaux, mais il leur a annoncé son incompétence dans le domaine et leur a promis qu'il aura un spécialiste de la question pour s'en occuper. Le ministre, lui-même, qui est économiste, n'est pas non plus un connaisseur de la transgenèse. Il est cependant au courant des conflits d'intérêt existants et il a affirmé qu'il s'investira bientôt.

Femmes du mouvement des Sans Terres (MST) au Brésil (JPEG)

Premier signe d'ouverture de la part du ministre : il a créé, au sein de son ministère, une direction responsable des biotechnologies qu'il a confiée à un grand botaniste, le Professeur Joly, de l'Université de Campinas. Pour nous, cette nomination va dans le bon sens. Il vient de recevoir le groupe de membres minoritaires actuels de la Commission, qui lui a fait état de l'ensemble des irrégularités fonctionnelles et juridiques ayant lieu dans la CTNBio. C'est pour la première fois en cinq ans que des débats véritablement scientifiques ont eu lieu. Certes, on ne s'attend pas à ce que la politique favorable aux OGM change du tout au tout rapidement, mais au moins, un début de dialogue semble possible.

Pouvez-vous nous décrire la situation des OGM au Brésil ?

MZ : Au Brésil, 28 variétés génétiquement modifiées sont autorisées pour seulement trois espèces : soja, maïs et coton. 21 variétés sont des PGM tolérantes à un herbicide, et parmi elles, la plupart tolèrent le RoundUp. Par ailleurs, le Brésil a autorisé dix vaccins issus du génie génétique pour les animaux et une levure – *Saccharomyces cerevisiae*, pour la production d'agrocarburant à partir de la bagasse de la canne à sucre. Il est important de souligner que pour la période 2005-2008, seulement deux OGM ont été autorisés. Nous avons analysé les demandes avec une rigueur scientifique non habituelle. Toutefois, entre 2008 et 2010, 26 variétés ont été autorisées. Les entreprises ont exercé de fortes pressions sur la CTNBio pour accélérer

l’aboutissement des dossiers.
En 2009, le Brésil est devenu le deuxième pays en surface cultivée au monde en PGM, avec 21,4 millions d’hectares. Le soja GM représente 3/4 de l’ensemble du soja cultivé ; pour le coton, la part transgénique représente un tiers ; et pour le maïs, 50%. Actuellement, les nombreux cas de résistance des plantes ad- ventices aux herbicides ont provoqué un triplement de l’utilisation d’herbicides. Pas préoccupé, le président de la CTNBio, en pleine séance de délibération, a dit qu’il pourrait boire du RoundUp, sûr qu’il est de son innocuité sanitaire !
Monsanto exerce une pression importante sur le marché : elle voudrait augmenter sa part de semences, actuellement de 70%, à 85% du marché. Même l’association de producteurs de soja s’est prononcée contre cette avidité.

Vous étiez membre de la CTNBio. Pouvez-vous nous parler de l’évaluation des OGM au Brésil ?

MZ : Il existe de fortes tensions au sein de la CTNBio. Et l’évaluation actuelle est un scandale. Chaque dossier de demande d’OGM doit contenir quatre avis. Mais sur l’analyse des dossiers des entreprises (Monsanto, Syngenta, DuPont, BASF, Embrapa…), les avis et analyses qui sont contre l’autorisation ne sont guère annexés au dossier.
Concrètement, à la CTNBio, il y a 27 membres titulaires (et 27 suppléants) dont 12 sont des chercheurs choisis par le ministre de la Science et la Technologie, à huis clos. Personne ne connaît les critères de ces choix. Il est malheureusement trop évident qu’il sont tous favorables aux OGM. Les autres membres sont des représentants des ministères. Proposés par les huit autres ministères de tutelle (santé, développement agraire, agriculture, environnement, secré- tariat à la pêche et à l’aquaculture, développement, industrie & commerce extérieur, défense et affaires étrangères), ils sont officiellement nommés par le ministre de la Science et de la technologie. Il y a également des spécialistes en santé humaine, en zoologie, en biologie et en écologie, en biotechnologie et quelques représentants de la société civile_ : agriculture familiale, consommateurs, santé des travailleurs et environnement. Au final, si on divise la CTNBio entre les partisans et les opposants, la balance est en faveur des partisans des biotech : 18 contre 9. Il est évident que les votes pour les OGM sont majoritaires. Un pays entier – 180 millions d’habitants – est soumis aux décisions de 18 personnes ! Notre seule façon d’exprimer notre opposition est de trouver les lacunes des dossiers des multinationales et ses paires brésiliennes et de demander le renvoi du dossier à l’entreprise en demandant des modifications, compléments, etc. Cependant, malgré quelques victoires, qui diffèrent la décision à une autre séance, ils ont toujours la majorité à la séance d’après.

La CTNBio est-elle, comme son homologue français, le HCB, composée de deux organes ?

MZ : Il n’y a pas deux instances. Dans la Commission, on ne peut pas discuter des aspects économiques, sociaux, et institutionnels car le Gouvernement a créé un Conseil des ministres de la Biosécurité et les questions sociétales et économiques sont discutées au sein de cette instance. Mais, dans celle-ci, sont présents les mêmes ministères que ceux qui soutiennent les OGM à la CTNBio. En plus, il n’y a pas de continuité de la démarche car les cas traités à la Commission ne sont pas traités avec les mêmes arguments au Conseil des ministres.

Plus concrètement, que pouvez-vous nous dire sur les limites de la CTNBio ?

MZ : Tout d’abord, elle ne relève pas d’un fonctionnement démocratique. Un point important à soulever est que dernièrement les dossiers de demande sont devenus confidentiels dans leur

totalité. Cette confidentialité est actée dans un document qui doit être signé par tous les membres. Elle porte sur la totalité de la demande, et non sur l'aspect strictement confidentiel. De ce fait, le dossier n'est plus accessible ni ne peut être consulté, ce qui empêche donc toute transparence. Certains membres de la Commission ont demandé que la confidentialité ne porte que sur des aspects spécifiques, pour conserver le secret commercial uniquement sur des points précis et non sur l'ensemble du dossier. Mais cette demande a été refusée par la majorité. Et les membres minoritaires qui ont refusé de signer ce document ont été privés d'émettre des avis sur les dossiers confidentiels. Si toutefois un dossier leur est attribué, il présente des pages blanches_ : celles qui contiennent les informations confidentielles.
Cette affaire doit être dénoncée au Ministère Public.
Ensuite, l'appréciation final sur le contenu d'un dossier doit être rédigée par un seul membre, qui doit reprendre les autres appréciations : il est toujours choisi dans le camp des « pro-OGM ». Et la seule fois où un membre de la CTNBio ayant des doutes sur l'intérêt de la technologie OGM en a été chargé, la procédure n'a pas été respectée. A la dernière minute, il n'a pas été confirmé pour présenter le compte-rendu, et la tâche a été confiée à une personne délibérément favorable aux biotechnologies végétales.
Enfin, les membres qui osent critiquer les dossiers subissent des pressions. On est alors aussitôt « estampillé ». Deux cas d'élimination des membres ont eu lieu car ils ont voté contre le dossier d'autorisation, alors qu'ils étaient plutôt du côté des « pro-OGM ». Il s'agit d'un membre représentant le ministère de La Défense et d'une chercheuse représentant un grand Institut de Recherche Agronomique du Paraná, très respectée par l'ensemble de la communauté scientifique. Depuis ce vote négatif, nous ne les avons plus vus siéger à la Commission, et aucune justification n'a été apportée.
Je souhaiterais ajouter qu'une grande bataille se prépare pour le 17 mai : en effet, en Audience Publique organisée par la CTNBio, on discutera alors du dossier d'autorisation du haricot génétiquement modifié pour lutter contre le virus de la mosaïque. C'est un vrai scandale car le haricot est l'aliment de base de la population brésilienne et notamment des plus pauvres. Or, ce dossier sera présenté par l'organisme officiel, l'Embrapa ("Entreprise" brésilienne de recherche en agriculture et élevage), avec la caution liée au « service public ».

Des rumeurs évoquent des conflits d'intérêts à la CTNBio.

MZ : 14 membres sur 28 sont issus de deux institutions : l'Embrapa et l'Université de Sao Paulo (USP). Ces professeurs et chercheurs ont malheureusement tous eu des relations de travail avec les grandes entreprises de biotechnologies. Par exemple, l'Embrapa était en partenariat avec Monsanto depuis 1997 pour développer un soja transgénique (notamment avec un membre de la CTNBio). En 2009, Monsanto a donné plus de 8,3 millions de reais (3,3 millions d'euros) à l'Embrapa au titre de paiement de royalties pour développer huit projets de biotech. L'Embrapa a aussi développé des projets de riz transgénique avec Syngenta et un soja tolérant aux herbicides avec BASF.
Quant à l'USP, cette institution est aussi liée aux entreprises semencières. Ainsi Monsanto, en 2008, a signé un accord avec l'USP (Fundação de Apoio) pour offrir des bourses de recherche scientifique aux étudiants en première et deuxième année. L'accord a été largement critiqué par l'association des enseignants de l'USP. Un professeur de l'Université Fédérale de Rio Grande do Sul qui siège à la CTNBio a travaillé sur le projet de modification génétique de l'eucalyptus avec de nombreuses entreprises... Aluizio Borem, agronome et membre de la CTNBio, a reçu 160 790 US$ de la part de la Fondation Monsanto en 2005 pour la rédaction de son livre « biotechnologie et environnement ».
A ne pas oublier l'aspect sur le plan de maîtrise de la dissémination des OGM : les membres critiques ont proposé que des analyses et évaluations de risques soient effectuées lors des essais aux champs, à partir des résultats obtenus. Peine perdue : la majorité pro-OGM a décidé

d’effectuer ce bilan seulement après l’autorisation de dissémination commerciale, sur des centaines d’hectares ! Et le modèle d’un plan de gestion des parcelles cultivées avec des cultures GM a été présenté comme exemple par Monsanto, dont le groupe d’experts comprenait un membre de la Commission… On pourrait continuer cette démonstration pendant des heures !

L’Abrasem, association des producteurs de semences et de plants, vient de publier une « étude » qui énumère les bienfaits environnementaux et sociaux des PGM au Brésil. Avez-vous des données sur la fiabilité de cette « étude » ?

MZ : Sans entrer dans le détail, car cette question mérite un article à part, on peut d’ores et déjà préciser certains points. Ainsi, pour rendre viable économiquement la culture commerciale du soja GM, le ministère de l’Agriculture a multiplié par 50 la dose maximum de glyphosate, l’agent actif du RoundUp autorisé dans les graines. De même, le ministère de la Santé a revu la norme de présence de glyphosate dans l’eau, passant alors de 500 µg/litre à 900 µg/litre. Ces deux données montrent que les OGM entraînent une consommation plus grande d’herbicide.
Le Brésil est devenu en 2008 le plus grand consommateur de pesticides du monde, devant les États-Unis. Cela induit des désastres écologiques majeurs. Ainsi, selon l’Embrapa, ce sont 18 « mauvaises herbes » qui sont devenues tolérantes au glyphosate en quelques années. Le développement des résistances est tel que les entreprises ont pris soin de faire valider par la CTNBio des nouvelles PGM résistantes. En juin 2009, Dow Agrochemical a reçu une autorisation pour expérimenter en champs du soja résistant au 2,4-D ; en décembre 2009, c’est un soja tolérant aux herbicides à base d’imidazolinone développé par BASF et l’Embrapa qui est autorisé... Coodetec, une coopérative du Paraná, vient de mettre au point un soja tolérant les herbicides à base de sulphonylurées. Et bien entendu ces nouvelles semences seront plus chères que les précédentes, elles-mêmes plus chères que les semences non transgéniques. A qui profitent les résistances_ ? Surtout pas à l’environnement ni aux paysans... Les contaminations ont déjà eu lieu pour le maïs dans l’État du Paraná, confirmées par l’étude menée par le Secrétariat d’État à l’agriculture en 2009.

***Magda Zanoni a été membre (...)**

*Magda Zanoni a été membre de la Commission Technique Nationale de Biosécurité (CTNBio), l’organe gouvernemental d’évaluation des OGM, de 2005 à 2008. Elle est aussi maître de conférences à l’Université de Paris Diderot et chercheur au laboratoire « Dynamiques sociales et recomposition des espaces » du CNRS.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bresil-comment-il-est-devenu-le-second-producteur-mondial-de-pgm/